



Porsche Club



Auvergne

7 boulevard Léon Malfreyt
63000 CLERMONT-FERRAND
Association loi 1901
Déclaration n° W632002778

Marc PAYAN : 06.81.46.68.08
Céline PASQUIER : 06.83.22.88.99

Charte de participation et décharge de responsabilité pour l'ensemble des activités (circuits et touristiques) de l'année 2021

Sorties Touristiques : Seul le code de la route est en vigueur, son respect est sous la responsabilité exclusive de l'adhérent sans aucun recours auprès du CPA.

Permis de conduire : Les conducteurs participants doivent être titulaire d'un **permis de conduire** en cours de validité qui devra être présenté à l'accueil en début de journée (sous le coup d'une suspension de permis de conduire votre assurance ne vous couvre pas).
Sur non présentation du permis de conduire, le bureau se réserve le droit d'annuler la participation du conducteur sans remboursement des droits d'inscription.

Assurance : Les véhicules admis doivent faire l'objet d'une **assurance en cours de validité stipulant le roulage sur circuit (sans épreuves chronométrées et sans esprit de compétition)**, les attestations correspondantes étant à présenter à l'accueil. Les conducteurs définiront avec leur propre compagnie d'assurance la couverture en dommages corporels et matériels adéquate en rapport avec l'usage de leur véhicule pour rouler simplement sur circuit étant entendu qu'il ne s'agit pas de compétition, d'épreuves chronométrées et/ou celles nécessitant pour leur organisation un arrêté préfectoral.

Nous attirons votre attention sur le danger qu'il y a, à rouler vite sur un circuit, et sur les conséquences matérielles et/ou corporelles qui peuvent en découler tant pour vous que pour les autres. La responsabilité du Club se limite à celle d'une mise à disposition de l'infrastructure du circuit telle qu'elle est proposée dans le cadre d'un contrat de location avec les propriétaires du circuit.

La responsabilité civile du fait de l'usage des véhicules vis-à-vis des tiers est garantie par les propriétaires des véhicules eux-mêmes, **vous êtes donc responsable de vos passagers**.

Le participant renonce à tous droits et recours à l'encontre du Club, il déclare décharger celui-ci de toute responsabilité découlant de l'usage de son véhicule pour tout dommage corporel ou matériel causé aux tiers ou à eux-mêmes, dans quelque condition que ce soit.

Conducteur :

Briefing de sécurité : participation obligatoire en début de séance.

Casque : **Le port d'un casque homologué selon les normes en vigueur est obligatoire pour le pilote et pour le passager.**

Ceinture : Elle doit être bouclée pour le pilote et le passager.

Enfants : Le transport d'enfants de moins de 16 ans est interdit ainsi que les passagers aux places arrière.

Sur la piste et dans les stands les consignes des organisateurs, des commissaires de piste et le règlement du circuit doivent être scrupuleusement respectés.

Sanctions : Tout manquement aux règles, tout comportement dangereux qu'il soit avéré par les enregistrements vidéo du circuit, par le constat des commissaires ou des membres du bureau pourra entraîner des sanctions allant de l'interdiction temporaire de rouler à l'exclusion du Club. La sanction est prise par les membres du bureau du Club après avoir entendu les intéressés. Les décisions du bureau sont sans appel.

Nom		Prénom		Compagnie d'assurance	
Modèle Porsche		Immatriculation			
Atteste avoir pris connaissance de cette charte et m'engage à la respecter scrupuleusement		Date		Signature	

Ce document concerne l'ensemble des manifestations Circuits et Touristiques organisées par le CPA inscrites au calendrier 2021. Vous vous engagez à nous en faire parvenir une nouvelle version en cas de modification des informations initialement fournies. Tout manquement sera de votre responsabilité.